CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS JEUNES

portesdebretagne.msa.fr

www.facebook.com/myMsa

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

L'Appel à projet jeunes (APJ) soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. C'est un dispositif qui illustre les objectifs principaux de la politique d'Action sanitaire et sociale de la MSA en direction de la jeunesse :

- favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie par l'acquistion, dans la conduite de projets, de compétences transférables dans leur vie d'adulte
- encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsablités
- contribuer à la qualité de vie en milieu rural, à l'animation des territoires ruraux et au développement du lien social

Depuis 2000, année de son lancement, plus de 2 500 projets ont été primés au niveau local et plus de 300 au niveau national.
L'APJ démontre les capacités d'engagement des jeunes dans la conception et la réalisation de projets. Il apporte un soutien à des projets conduits par de jeunes citoyens décidés à conduire des actions en milieu rural.

Ce cahier des charges constitue le règlement de l'APJ.

I. CONCOURS

L'Appel à projets jeunes est mis en œuvre à deux niveaux :

- un concours local organisé par les Caisses de MSA,
- un concours national, organisé par la Caisse Centrale de MSA, auquel pourront concourir des groupes désignés par le jury de la Caisse de MSA (2 groupes maximum par département).

II. JEUNES PORTEURS DE PROJET

Candidature collective

L'APJ s'adresse à des groupes composés au minimum de 3 jeunes.

L'APJ soutient des projets pensés, voulus et pilotés par des groupes de jeunes et non pas les projets des associations et structures locales qui les aident.

Les jeunes peuvent cependant être membres d'associations ou en contact avec toute autre structure locale qui accompagnent leur initiative et permettent leur développement. Le dossier doit cependant valoriser la prise de responsabilité des jeunes porteurs du projet.

Le jury appréciera, par exemple, que les jeunes aient pris eux-mêmes l'initiative de constituer une association afin de consolider et/ou de pérenniser leur projet.

Age des candidats

Les jeunes doivent être âgés majoritairement de 13 à 22 ans révolus au dépôt de leur dossier. Les candidats sont répartis en deux tranches d'âge, selon la composition majoritaire du groupe : 13-17 ans et 18-22 ans.

Chaque groupe doit désigner 2 représentants ayant entre 13 et 17 ans ou entre 18 et 22 ans, selon la catégorie d'inscription.

Résidence des candidats

Les candidats doivent résider dans une commune rurale (moins de 15 000 habitants) ou faire partie d'un groupe composé **en majorité de ressortissants agricoles**.

III. PROJETS

Les projets concernent l'un des sept domaines suivants :

- ☐ Agriculture et alimentation
- ☐ Culture, sports et loisirs
- ☐ Lutte contre les violences et les discriminations
- ☐ Inclusion des personnes fragiles
- ☐ Prévention en santé
- ☐ Économie sociale et solidaire
- ☐ Environnement et développement durable

Les critères de sélection des projets :

Implication des jeunes
L'Appel à projets jeunes soutient des projets conçus et mis en œuvre par des groupes de jeunes. Les dossiers doivent donc faire apparaître la prise de responsabilité des jeunes dans la conception, le montage et la conduite du projet.

Impact du projet sur le territoire
Le dossier devra faire apparaître en quoi le projet apporte un « plus » au territoire (commune, intercommunalité, canton, département, région…) et à ses habitants (autres jeunes, populations du territoire concerné).

Les jeunes porteurs de projets ne doivent pas être les bénéficiaires exclusifs du projet. Ainsi, les projets de « consommation » (vacances du groupe ou équipements individuels, par exemple) ne seront pas retenus. La dimension pérenne des projets sera également particulièrement appréciée par le jury.

Solidarité et citoyenneté
Tous les projets doivent avoir une dimension solidaire ou reposer sur l'exercice de la citoyenneté des jeunes, en tant qu'acteurs de leurs vies et de leurs territoires. Ainsi, les projets strictement événementiels ne seront pas retenus s'ils ne sont pas sous-tendus par d'autres objectifs.

Originalité et qualité du projet
Les projets qui témoignent d'une certaine envergure, originalité ou qui concernent des enjeux importants (humains ou sociétaux) seront particulièrement appréciés par le jury. Il en va de même pour le soin apporté par les jeunes au dossier de candidature.

IV. DOSSIERS DE CANDIDATURES

Pour concourir au niveau local, les jeunes, résidant en Ille-et-Vilaine ou en Morbihan devront déposer le dossier de candidature auprès de la MSA Portes de Bretagne.

Le dossier de candidature comprend :

- **Un résumé du projet qui indique de façon très synthétique** ce que les jeunes ont fait ou souhaitent faire, pourquoi, où et quand. Ce résumé sera publié sur Facebook*.
- Une « **Parole de jeunes** » d'une ou deux phrases destinée à convaincre le jury de sélectionner ce projet.
- **Les coordonnées précises** des deux jeunes représentants du groupe.
- **Un tableau** dûment rempli (nom, prénom, date de naissance, commune, situation scolaire ou professionnelle, régime de protection sociale…) pour chacun des membres du groupe.
- **La description plus détaillée du projet** : historique, motivations et objectifs, modalités d'organisation des jeunes, description des actions et de la cible, partenaires impliqués, impact sur la qualité de vie sur le territoire, calendrier des actions, budget prévisionnel…
- **Une photo du groupe en format JPEG** qui sera également publiée sur Facebook*
- **Les autorisations de droit à l'image** de tous les membres du groupe figurant sur la photo. Elles doivent être dument complétées et signées par le jeune et son représentant légal (voir modèle joint en annexe).
- **RIB** (d'un jeune, de l'association porteuse ou d'un parent référent...)

Annexes

Il est possible d'ajouter des lignes ou pages au dossier de candidature. Il est par ailleurs recommandé de fournir tous les supports utiles à la présentation ou à la valorisation du projet devant le jury.

- photos supplémentaires du groupe, clip vidéo, affiche,
- un ou des articles de presse, livret…
- présentation de l'association éventuellement créée par les jeunes
- autres ….

**Publication sur Facebook uniquement pour les projets qui seront transmis au concours national CCMSA*

V. SÉLECTION PAR LA MSA PORTES DE BRETAGNE

Le correspondant APJ de la MSA réalisera une première sélection des projets en vérifiant la conformité des candidatures et la faisabilité des projets. Suite à cette vérification de conformité, il peut proposer ses conseils aux jeunes pour les aider à mieux formaliser leurs projets ; les jeunes restant dans tous les cas maîtres de leur projet et de sa conduite.

Les délégués MSA du territoire concernés sont consultés et émettent un avis avant présentation au jury.

Le jury MSA, composé d'administrateurs, opère ensuite son choix des lauréats parmi les projets qui lui sont présentés. Un prix d'un montant de 500 € peut ainsi être accordé aux projets retenus.

VI. ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL

La MSA Portes de Bretagne, après accord du groupe de jeunes, transmet les dossiers sélectionnés parmi les lauréats à la Caisse Centrale MSA en fin d'année civile afin qu'ils puissent concourir au niveau national.

Le jury national de l'APJ, composé d'Administrateurs, se réunit en début d'année pour sélectionner 14 projets.

VII. PRIX DU CONCOURS NATIONAL

Le jury national attribue 8 prix (soit 4 pour chaque tranche d'âge) :

- deux 1ers prix dotés de 2 500 €
- deux 2èmes prix dotés de 2 300 €
- deux 3èmes prix dotés de 2 100 €
- deux 4èmes prix dotés de 1 900 €

Le jury national attribue 6 prix « Coup de cœur ». Selon la qualité des dossiers reçus, le jury décidera de la répartition des prix « Coup de cœur » parmi les thématiques et les tranches d'âge. Les prix « Coup de cœur » sont dotés de 1 500 €.

Un « Prix Coup de cœur des internautes » est attribué, sur la base du vote des internautes, à l'un des 20 meilleurs projets présentés au niveau national (les 14 projets lauréats et 6 autres projets choisis par le Jury national), toutes thématiques et catégories d'âge confondues. Ce prix est doté de 1 500 €.

VIII. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Une cérémonie nationale de remise des prix aux lauréats est organisée par la CCMSA.
L'organisation de cet événement est fixée dans le courant de l'année et les jeunes lauréats en sont informés par la Caisse Centrale.

Les groupes candidats s'engagent à participer à cet événement, s'ils font partie des 15 lauréats (les 14 lauréats APJ et le Prix coup de cœur des internautes). Cet événement permet de valoriser les lauréats nationauxet et de créer une occasion de rencontre entre les jeunes lauréats, les élus et les partenaires de la MSA.

Les frais du déplacement des 15 délégations sont le cas échéant pris en charge par la CCMSA (3 jeunes et 1 accompagnateur pour chaque groupe). Les autres membres du groupe de jeunes sont également conviés à la cérémonie mais leurs frais de transport ne sont pas pris en charge.

IX. VERSEMENT DES BOURSES ET EVALUATION

Les prix nationaux sont versés par la MSA Portes de Bretagne aux groupes lauréats sous la forme d'une subvention.

Une évaluation de la mise en œuvre des projets primés au niveau local est effectuée et adressée à la MSA Portes de Bretagne dans l'année qui suit l'obtention du prix.

X. RÉTROCESSION DES PRIX

Toute suspension, report ou annulation du projet doit être porté à la connaissance de la MSA Portes de Bretagne sans délai.
Le prix reçu par un groupe lauréat doit permettre de réaliser le projet présenté et ne peut être utilisé que dans ce but. Dans le cas où un groupe lauréat ne pourrait pas faire aboutir son projet pour diverses raisons, il devra rétrocéder son prix à la caisse de MSA qui l'a financé.
S'il s'agit d'un prix reçu dans le cadre de l'APJ national, la caisse de MSA reversera ensuite les fonds à la CCMSA

Le correspondant départemental APJ de la MSA

	Pour l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan
Nom et prénom	**Marie-Andrée RICHARD**
Téléphone	02 97 46 51 19
Mail	subventionass.blf@portesdebretagne.msa.fr (inscrire APJ dans l'objet du mail)

MSA Portes de Bretagne - Service Communication - Octobre 2026

MSA Portes de Bretagne
Tél. 02 99 01 80 80 portesdebretagne.msa.fr
Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9

santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore